

**Réponse municipale à l'interpellation du Conseiller Fabien Deillon :
«Débours et frais de représentation»**

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Municipalité répond comme suit à l'interpellation de Monsieur le Conseiller Fabien Deillon : «Débours et frais de représentation !» déposée et lue au Conseil communal du 10 octobre 2016.

1. Quelle est la règle qui définit les frais pour lesquels les Municipaux et le Syndic peuvent obtenir un remboursement par le débit du compte RECEPTIONS DIVERSES ?

Les frais concernant la Municipalité pris en charge par le compte «Réceptions diverses» ont été les suivants au cours de l'exercice 2015 :

- repas «de travail» lors de la journée extramuros consacrée à l'établissement du budget 2016 (CHF 416.80 pour 7 personnes);
- repas «de convivialité» avec les conjoints, auquel Monsieur l'Interpellateur fait référence (CHF 700.- pour 12 personnes).

Il y a lieu de préciser que les autres frais de repas «hors réceptions» que la Municipalité peut prendre en commun, avant une séance du Conseil communal par exemple, sont entièrement couverts par le montant forfaitaire prélevé mensuellement sur la rémunération de ses membres (compte 101.3170 compensé par le compte 101.4362).

2. Quels sont les frais auxquels les Municipaux font face avec le forfait annuel de CHF 3'000.- ?

Ce forfait annuel est octroyé au titre d'indemnité pour vacations/représentations dans le cadre d'activités exercées par la Municipalité pour le compte de la Commune auprès d'entités externes (associations intercommunales, conseils d'administration ou de fondations, etc.) dès lors que les tantièmes d'administrateurs et autres rétributions ou jetons de présence accordés par lesdites entités, incluses celles attribuées dans le cadre d'un jury de concours, sont directement et intégralement versés à la Bourse communale.

A noter que les membres de la Municipalité se répartissent, en fonction de leur dicastère, 53 délégations externes, parmi lesquelles ils assument 10 présidences ainsi que 3 vice-présidences, dont celles des Comité de direction et Conseil d'administration des TL et du Conseil d'administration du LEB. A cela s'ajoutent les délégations auprès des Commissions et Comités «internes» (naturalisation, CISIP, urbanisme, animation, Lanterne magique, etc.), au nombre de 12, dont 5 présidences et 1 vice-présidence, sans qu'aucun jeton de présence ne leur soit octroyé. Le détail de la répartition de ces représentations figure en annexe à la présente.

Enfin, les membres de la Municipalité, dans l'exercice de leur mandat, supportent entièrement et sans aucune autre forme de compensation les frais suivants :

- usage de leur véhicule privé, y compris, cas échéant, acquisition d'un macaron de stationnement «privé communal»;
- déplacements en transports publics ou autres;
- usage des outils informatiques et de téléphonie privés; ne sont mis à leur disposition, dans les locaux de l'Administration, qu'un PC fixe ou portable et un téléphone fixe;
- tenues vestimentaires en adéquation avec la fonction;
- contributions personnelles (tombola, loterie, etc.) en faveur des sociétés locales lors de leurs soirées annuelles ou repas de soutien.

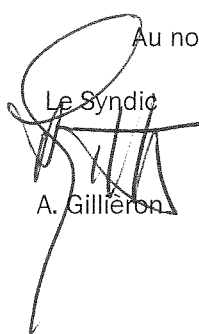
Quant au montant de l'indemnité, il y a lieu de rappeler que le Conseil communal, par l'adoption du préavis N° 10-2016 relatif à la fixation de la rémunération et autres indemnités du Syndic et des membres de la Municipalité pour la législature 2016-2021, a décidé de porter à CHF 5'000.- le montant du forfait annuel pour frais divers.

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, d'accepter la réponse municipale à l'interpellation de Monsieur le Conseiller Fabien Deillon : «Débours et frais de représentation !».

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 7 novembre 2016.

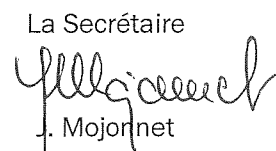
Au nom de la Municipalité

Le Syndic



A. Gillieron

La Secrétaire



J. Mojonnet

Annexe : répartition des sections et des représentations de la Municipalité pour la législature 2016-2021

Réponse présentée au Conseil communal en séance du 21 novembre 2016.

MUNICIPALITÉ DE PRILLY - LÉGISLATURE 2016-2021

Répartition sections et des représentations au 1^{er} juillet 2016 - État au 31 octobre 2016

(P = président/e - VP = vice-président/e - M = membre)

Sections et représentations internes

Alain Gillièron

(Syndic)

Administration générale (Greffé municipal, archives, bibliothèque) - Office de la population - Ressources Humaines - Informatique - Urbanisme et Constructions - Relations extérieures

Commission d'urbanisme (P)

Michel Pellegrinelli

Travaux publics (Voirie, routes, assainissement, services industriels) - Parcs et promenades - Paroisses - Naturalisation et intégration

Commission consultative de naturalisation (P)

Commission d'intégration Suisses-Immigrés de Prilly (M)

Commission Fonds d'encouragement pour les économies d'énergie et le développement des énergies renouvelables (M)

Commission pour la gestion du SIT (P)

Anne Bourquin-Büchi

Enfance (Accueil petite enfance, parascolaire) - Jeunesse (Travail social de proximité, centre de loisirs, colonie de vacances) - Sports - Affaires sociales

Comité du Centre de loisirs Carrefour-Sud (P)

Bertrand Henzelin

Finances - Écoles - Sécurité publique (Police, SDIS, protection civile) - Culture et animation

Commission de Fêtons Prilly (M)

Commission d'animation (M)

Comité de la Lanterne magique de Prilly (M)

Commission consultative du feu SDIS Malley, Prilly-Renens (VP)

Maurizio Mattia

Domaines, forêts et piscines - Bâtiments et patrimoine - Énergie et Environnement - Déchets (conditionnement et évacuation) - SI communales

Commission Fonds d'encouragement pour les économies d'énergie et le développement des énergies renouvelables (P)

Commission du Four à pain (M)

Représentations externes

Union des communes vaudoises/UCV : *Groupe des Villes* (M)

Bureau Intermunicipal des Syndics de l'Ouest lausannois (M)

Lausanne Région : *Bureau de coordination* (M) et *Secteur Ouest* (M) - *Secteur Nord à titre consultatif* (M)

CADOUEST SA : *Conseil d'administration* (P)

Fondation pour l'enseignement de la musique/FEM : *Conseil de fondation, représentant pour l'Ouest lausannois* (M)

Fondation du Théâtre Kléber Méleau : *Conseil de fondation* (M)

CIGM/CSM : *Conseil d'administration* (M)

TL : *Comité de direction* (VP) et *Conseil d'administration* (VP)

SI Sous le Collège SA : *Conseil d'administration* (M)

SDOL : Groupes décisionnels/GD «Mobilité» (P) et «BHNS PP5» (P)

SDOL : GD «Malley» (M) et «Plan directeur intercommunal/PDI» (M)

Plate-forme logement de l'Ouest lausannois (M)

SDNL : *Groupe de pilotage* (M) et *Comité de projet* (M)

ARASPE : *Conseil intercommunal* (M)

Bureau cantonal de coordination en matière d'intégration des étrangers et de la prévention racisme (M)

Chemin de fer LEB : *Conseil d'administration* (VP)

SI Sous le Collège SA : *Conseil d'administration* (M)

Commission intercommunale de la STEP de Vidy (M)

Commission intercommunale des Services Industriels (M)

Lausanne Région : *Commission Enfance* (M)

Lausanne Région : *Commission Activités sportives* (M)

Association Suisse des Services des sports (M)

SI Sous le Collège SA : *Conseil d'administration* (M)

ARASPE : *Comité directeur* (P)

Fondation «Les Acacias» : *Conseil de fondation* (P)

AJENOL : *Comité directeur* (P)

Plateforme Jeunesse de l'Ouest Lausannois (P)

Association familiale Prilly-Jouxens : *Comité* (M)

Fondation Primerocroix : *Conseil de fondation* (M)

Association de communes de la région lausannoise pour la réglementation des taxis : *Conseil intercommunal* (M)

Fonds intercommunal de soutien aux institutions culturelles de la région lausannoise : *Comité de gestion* (M)

Fondation pour l'art musical, lyrique et chorégraphique, Opéra de Lausanne : *Conseil de fondation* (M)

Fondation du Théâtre Kléber Méleau : *Comité de direction* (M) et *Conseil de fondation* (M)

SI Sous le Collège SA : *Conseil d'administration* (M)

Conseil d'établissement de l'établissement primaire (M)

ASIGOS : *Comité de direction* (P)

Conseil d'établissement de l'établissement secondaire (M)

PPLS CRENOL (M)

Orientation Scolaire et Professionnelle/OSP Venoge (M)

POLOUEST : *Comité de direction* (M)

Protection Civile Lausanne Ouest : *Comité directeur* (M)

CADOUEST SA : *Conseil d'administration* (M)

SI Sous le Collège SA : *Conseil d'administration* (P)

Triage intercommunal forestier de la Venoge (M)

SDOL : Groupe décisionnel/GD «Mobilité» (M)

Société coopérative des sites et espaces verts/SOCOSEV (P)